

Conseillers présents : 13

Conseillers absents excusés : 5

M. PRETET a donné procuration à Mme OLSZAK – M. VOULOT a donné procuration à M. BROCCETTO
M. CACHOT – Mme GENET – M. VUITTENEZ

Conseiller absent : 1

M. BERTENAND

Présidente de séance : Mme Anne OLSZAK

Secrétaire de séance : Mme Sandrine GRAPPEY

La séance est ouverte à 20H32

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 12 février 2024 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Il y a une erreur dans le titre du point n°1 du PV : il faut lire : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023 à la place du « 27 novembre 2023 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 12 février 2024.

2/ Comptes de Gestion 2023

COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET BOIS

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2023 du budget Bois établi par le receveur municipal, qui se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-1 597,32 €	0,00 €	4 938,09 €	3 340,77 €
Fonctionnement	96 196,64 €	18 997,32	22 446,33 €	99 645,65 €
Totaux	94 599,32 €	18 997,32 €	27 384,42 €	102 986,42 €

Après avoir vérifié la conformité des reports 2022, le compte de gestion 2023 du budget Bois d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal est approuvé par :

Voix POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil étudie en détail le compte de gestion 2023 du budget Communal établi par le receveur municipal, qui se présente comme suit :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	10 372,45 €	0,00 €	- 56333,39 €	-45 960,94 €
Fonctionnement	259 416,73 €	21 897,04 €	72 510,74 €	310 030,43 €
Totaux	269 789,18 €	21 897,04 €	16 177,35 €	264 069,49 €

Après avoir vérifié la conformité des reports 2022, le compte de gestion 2023 du budget Communal d'Osselle-Routelle établi par le receveur municipal est approuvé par :

Voix POUR : 14 - CONTRE : - ABSTENTION : 0

Mme le Maire sort de la salle pour le vote, après avoir transmis la présidence à M. BADET.

3/ Comptes Administratifs 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET BOIS

Dépenses de fonctionnement 2023	Recettes de fonctionnement 2023
11 027,13 €	33 473,46 €
Excédent de l'exercice 2023	22 446,33 €
Excédent antérieur reporté	96 196,64 €
Part affectée à l'investissement	18 997,32 €
Excédent global de clôture 2023	99 645,65 €

Dépenses d'investissement 2023	Recettes d'investissement 2023
14 059,23 €	18 997,32 €
Excédent de l'exercice 2023	4 938,09 €
Déficit antérieur reporté	1 597,32 €
Excédent global de clôture 2023	3 340,77 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement 2023	Recettes de fonctionnement 2023
437 299,38 €	509 810,12 €
Excédent de l'exercice 2023	72 510,74 €
Excédent antérieur reporté	259 416,73 €
Part affectée à l'investissement	21 897,04 €
Excédent global de clôture 2023	310 030,43 €

Dépenses d'investissement 2023	Recettes d'investissement 2023
158 921,83 €	102 588,44 €
Déficit de l'exercice 2023	56 333,39 €
Excédent antérieur reporté	10 372,45 €
Déficit global de clôture 2023	45 960,94 €

Après avoir vérifié la conformité des reports 2022 et des résultats 2023 avec les comptes de gestion 2023 du receveur municipal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote :

Le compte administratif 2023 du BUDGET BOIS est approuvé par :

Voix POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Le compte administratif 2023 du BUDGET COMMUNAL est approuvé par :

Voix POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

Retour de Mme le Maire.

4/ Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2023.

BUDGET BOIS

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2023 du budget bois de la commune d'Osselle-Routelle qui présente un excédent global de fonctionnement de **99 645,65 €**
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de **0,00 €**
- considérant qu'il y a un solde de restes à réaliser de **0,00 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Besoin de financement minimum : **0,00 €**

Les écritures budgétaires 2024 seront les suivantes :

RI 1068/10	32 659,23 €
RF 002	66 986,42 €
R 001	3 340,77 €

Résultats du vote : Voix POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

BUDGET COMMUNAL OSSELLE-ROUTELE

Le Conseil Municipal :

- ayant approuvé le compte administratif 2023 du BUDGET COMMUNAL qui présente un excédent global de fonctionnement de **310 030,43 €**,
- considérant que la section d'investissement fait apparaître un déficit de **45 960,94 €**,
- considérant qu'il y a un solde de restes à réaliser de **0,00 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Besoin de financement minimum : **45 960,94 €**

Les écritures budgétaires 2024 seront les suivantes :

RI 1068	50 160,94 €
RF 002	259 869,49 €

Résultats du vote : Voix POUR : 14 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

5/ Vote des Taxes

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer sur la fiscalité.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose d'augmenter les taux de fiscalité de 2,5% :

Taxes	Taux 2024
Taxe foncière (bâti)	33,93 %
Taxe foncière (non bâti)	19,91 %
Taxe d'habitation	11,57 %

Il est précisé qu'une hausse nationale des bases a été décidée par le gouvernement à hauteur de 3,9%.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.57 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.91 %

6/ Convention d'entretien avec le SIVOM de Boussières

Madame le Maire évoque aux élus la situation de l'agent communal en arrêt pour accident du travail depuis janvier 2022. Celui-ci ayant été déclaré inapte à toutes fonctions par le Comité médical du Centre de gestion du Doubs, nous nous orientons vers une retraite.

Afin d'assurer l'entretien extérieur de la commune, contact a été pris avec le SIVOM de Boussières

Une proposition de convention est soumise au Conseil municipal pour l'intervention de deux agents du SIVOM pour un total de 14h par semaine jusqu'à fin 2024 ; le tarif est de 40 € par heure matériel et déplacements compris.

La proposition de convention a été transmise aux élus avant la réunion et sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le projet de convention avec le SIVOM de Boussières et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Il est précisé que pour l'année 2024, il s'agit d'une prestation de services via un contrat, si l'expérience est concluante, une intégration de la commune au Sivom sera proposée.

Les agents interviendront tous les jeudis.

7/ Budgets Primitifs 2024

Il est précisé que les élus ont tous reçu par mail 12 jours avant la séance du Conseil municipal les projets de budgets Bois et Commune.

BUDGET PRIMITIF BOIS 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024 concernant le budget Bois. Ce document se présente comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2024	135 550,00 €	201 000,00 €
002 Report excédent	0,00 €	66 986,42 €
Total Fonctionnement 2024	135 550,00 €	267 986,42 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement 2024	36 000,00 €	32 659,23 €
Restes à Réaliser 2024	0,00 €	0,00 €
001 Report excédent	0,00 €	3 340,77 €
Total Investissement 2024	36 000,00 €	36 000,00 €

Total du Budget 2024	171 550,00 €	303 986,42 €
-----------------------------	---------------------	---------------------

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2024 Bois tel que présenté ci-dessus

Adopté par POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024 concernant le budget Communal. Au préalable cette dernière fait une présentation des indemnités des élus 2024. Ce document se présente comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits de fonctionnement 2024	486 217,00	532 055,00 €
002 Report excédent	0,00 €	259 869,49 €
Total Fonctionnement 2024	486 217,00	791 924,49 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits d'investissement 2024	127 000,00 €	172 960,94 €
Restes à Réaliser 2024	500,00 €	500,00 €
001 Report déficit	45 960,94 €	0,00 €
Total Investissement 2024	173 460,94 €	173 460,94 €

Total du Budget 2024	659 677,94 €	965 385,43 €
-----------------------------	---------------------	---------------------

Elle invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Madame le Maire fait un récapitulatif de la dette.

Les investissements pour cette année comprennent :

- La fin de l'aménagement de l'espace cinéraire au cimetière d'Osselle.
- Défense incendie Rue de Pérouse.
- Barrières de sécurité fossé chemin de Vaugrenans (fonds de concours).
- Maîtrise d'œuvre de l'étude sur le cœur d'Osselle
- Frais de viabilisation du terrain Randebelin.
- Jeux extérieurs enfants.
- Pose de caméras de vidéoprotection.
- Charpente église de Routelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2024 de la commune tel que présenté ci-dessus

Adopté par POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- de se prononcer en faveur de la neutralisation totale de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (pour rappel est égale à 15 570,00 €).

Adopté par POUR : 15 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

8/ Fonçibilité des crédits

L'instruction M57 s'appuyant sur l'article L5217-10-6 du CGCT dispose (chapitre 2 du titre 1 du tome II) que : [...] si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles pour chacune des sections.

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L5217-10-6 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

9/ Délégations de signature

Madame le Maire informe les conseillers de l'acceptation d'un devis depuis la dernière séance du Conseil municipal :

- Atelier de reliure Saint-Luc : reliure registres actes administratif - 58,20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

10/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Cœur d'Osselle : nous avons reçu un tableau chiffré et détaillé et sommes dans l'attente d'une évaluation des subventions possibles.
- Mardis des Rives : une première réunion avec les 4 associations du village est prévue le 4 avril.
- Nettoyage de printemps : en lien avec l'ACCA, environ 30 personnes étaient présentes sur Osselle et Routelle.

- **Participation citoyenne** : les élus doivent rencontrer le nouveau gendarme référent de la commune. Une réunion publique avec les habitants est à prévoir avant cet été.
- **Affaire EARL Le Cotard** : nous sommes dans l'attente d'une solution en mai (fin instruction 31 mai) avec l'accord d'un nouveau permis de construire, monté en collaboration avec les services de la DDT. Les frais d'avocat seront pris en charge à 80% par notre assurance.
- **Urbanisme – révision PLU – PLUi** : l'Etat a arrêté des objectifs ZAN, la conséquence directe est que le nombre d'hectares à consommer est en forte baisse jusqu'en 2050 ; ce qui va complexifier une situation (foncière et construction logements neufs) déjà tendue, avec une densité accrue.
- **Prochaines Nouvelles d'Osselle-Routelle** : sortiront avant fin avril.
- **Ekiden** : course en relais organisée dans le cadre du festival Grandes Heures Natures, idée de monter une équipe « Osselle-Routelle ».
- **Prochain Conseil municipal** : avant fin avril.
- **Cérémonie du 8 mai** : aura lieu le matin, 10h30, au monument aux Morts de Routelle.

Clôture de la séance : 22h35

Le Maire,

Anne OLSZAK



